

Avis public

Assemblée publique

District électoral de Sainte-Marthe

Conformément au troisième alinéa de l'article 145.38 et à l'article 126 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), avis public est, par les présentes, donné de ce qui suit :

- Lors de la séance que son Conseil a tenue le 6 février 2024, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a adopté la résolution nº C-2024-0090 concernant le projet d'autorisation d'un projet particulier impliquant l'immeuble situé au 3790 rue Notre-Dame Est.
- 2 Cette résolution affecte le territoire ci-après identifié de la manière ci-dessous décrite.

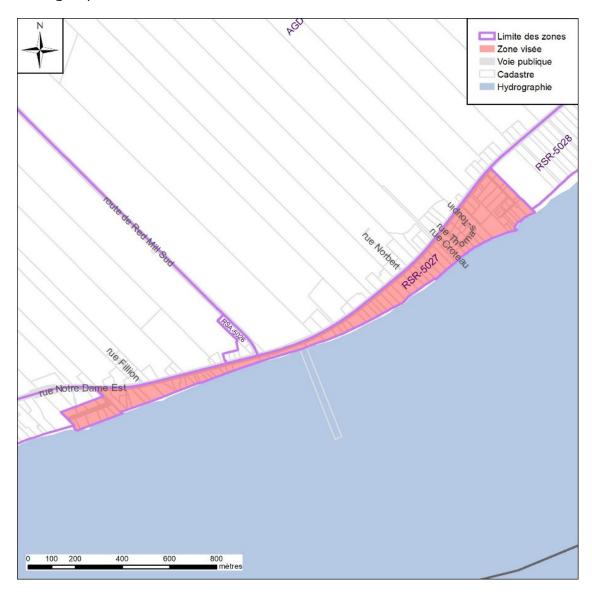
DISPOSITIFS DE LA RÉSOLUTION

Objets:

Autoriser l'implantation d'un abri d'auto isolé en cour avant principale.

Zone visée:

RSR-5027.



- Au cours d'une assemblée publique qui se tiendra <u>le mardi</u> <u>19 mars</u> <u>2024</u> à <u>18 h</u>, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Trois-Rivières, un membre du Conseil de la Ville expliquera le projet particulier ci-dessus décrit et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur celui-ci.
- 4 Cette résolution contient une disposition propre à une résolution susceptible d'approbation référendaire.
- On peut obtenir des informations sur cette demande d'autorisation d'un projet particulier en s'adressant, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, à la :

Direction de l'aménagement et du développement durable Ville de Trois-Rivières 4655, rue Saint-Joseph C.P. 368 Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3

Téléphone: 819 374-2002

Courriel: urbanisme@v3r.net

On peut consulter la résolution n° C-2024-0090 au bureau de la soussignée, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 ou sur le site internet de la Ville au www.v3r.net.

Trois-Rivières, ce 14 février 2024.

Me Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière 1325, place de l'Hôtel-de-Ville C. P. 368 Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3 Téléphone: 819 374-2002